

Echenans-sous-mont-Vaudois

Compte rendu du Conseil Municipal du 23/05/2020

Le samedi 23 mai 2020 à 11h, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes d'Echenans-sous-mont-Vaudois en respectant les gestes barrières afin de délibérer sur:

Ordre du jour:

- élection du maire
- élection des adjoints
- questions diverses

En application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal s'est réuni.

Étaient présents:

- | | |
|---------------------|--------------------------|
| -Patricia Alexanian | -Jérôme Mourot |
| -Claude Bindit | -Jean-Luc Pairis |
| -Dominique Chaudey | -Jérôme Pernot |
| -Ghyslain Chouet | -Mélanie Pointurier |
| -Fabienne Drezet | - Aline Richard |
| -Jérôme Hervé | -Josette Richard |
| -Bruno Jamet | -Christophe Schoenfelder |

Était absente:

Marylène Gimeno qui a donné procuration à Dominique Chaudey en application de l'article L2121-20 du CGCT.

La séance a été ouverte par Dominique Chaudey, maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions depuis le lundi 18 mai 2020.

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Mélanie Pointurier a été désignée secrétaire.

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Josette Richard, a pris la présidence de l'assemblée (article L2122-8 du CGCT).

Deux assesseurs ont été désignés, Ghislain Chouet et Jérôme Mourot.

Chaque membre a signé la feuille d'émargement et la condition du quorum étant remplie (article L2121-17 du CGCT), le conseil municipal a procédé à l'élection du maire.

Dominique Chaudey s'est porté candidat à la fonction de maire et a été élu au scrutin secret et à la majorité absolue (articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT) avec 15 voix.

Ensuite, le conseil municipal a procédé à l'élection des adjoints (article L2122-7 du CGCT).

Jean-Luc Pairis s'est porté candidat à la fonction d'adjoint aux travaux (1er adjoint). Il a été élu avec 15 voix.

Aline Richard s'est portée candidate à la fonction d'adjoint à la culture (2ème adjoint) et a été élue avec 15 voix.

Et, le conseil municipal a procédé à l'élection de l'adjoint aux finances (3ème adjoint) avec Jérôme Hervé en tant que candidat. Il a été élu avec 14 voix et 1 bulletin nul.

Enfin, Claude Bindit s'est proposé en tant que conseiller délégué auprès de l'adjoint aux travaux. Étant seul candidat, le conseil municipal a approuvé.

Marylène Gimeno s'est proposé en tant que conseillère déléguée auprès de l'adjoint à la culture.

Et, Mélanie Pointurier en tant que conseillère déléguée auprès de l'adjoint aux finances.

Toutes les candidatures ont été approuvées par le conseil municipal.

Le maire, Dominique Chaudey a remercié le conseil municipal de lui faire confiance ainsi que la confiance mutuelle qui s'est installée entre les membres du conseil municipal.

Il a insisté sur l'importance de trois mots durant le mandat à venir:

-l'exemplarité: tous les membres du conseil municipal doivent être exemplaire dans l'attitude d'un point de vue civique et de la probité.

-la notion de responsabilités fortes: le conseil municipal devant répondre à plusieurs questions variées, un devoir de réserve est à observer et prendre le temps de répondre car la parole donnée engage le conseil municipal et engage la commune. Le cadre juridique est à prendre en compte également.

-la solidarité: les membres du conseil municipal ne seront pas toujours d'accord entre eux mais le devoir à tous est de dépasser les désaccords afin de gérer au mieux le bien commun en répondant à l'intérêt commun.

Le 1er adjoint, Jean-Luc Pairis a appuyé ces paroles.

Fin de la séance à 12h30.